

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 19 MAI 2015

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux, notamment son article 21 ;

Vu les arrêtés du 19 décembre 1991 et du 16 juillet 1993 fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 09 février 2015 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication ouvert au titre de l'année 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent BOUAT, conservateur du patrimoine, chef de la mission des archives, est nommé en qualité de président de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Astrid BRANDT-GRAU, ingénieure de recherche hors classe, cheffe du département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général ;
- Monsieur Michel MENU, ingénieur de recherche hors classe, chef du département recherche, centre de recherche et de restauration des musées de France ;
- Madame Annick TEXIER, ingénieure de recherche hors classe, responsable du pôle scientifique métal, laboratoire de recherche des monuments historiques.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Astrid BRANDT-GRAU, ingénieure de recherche hors classe, cheffe du département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 MAI 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C. CASTELL